Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20230918-DELIB862023-DE

SmVSA
SYNDICAT MIXTE VENDÉE SÈVRE AUTIZES

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 18 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Septembre à 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical, à Rives d'Autise, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël	BENET
	GRELIER Alain	FAYMOREAU
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLE
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES
	CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 08/14	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 11/22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant)
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	MAROT Roger	LONGEVES
	RIDEAU Daniel	MONTREUIL
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES (S)
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL-BARRET
	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2B 1/1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20230918-DELIB862023-DE

Total délégués présents : 36/64			
Pouvoirs :	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	à M. CHARPENTIER Arnaud
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	à M. GATINEAU Dominique
Total représentés : 03/64			
Excusés	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LAMY Judicaêl	LA TAILLEE	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
Total présents et représentés : 39/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Action 7.7.2 du PAPI – Acquisition fonciere relative a la digues de la Pree Mizottiere – delib n°86 – CS du 18-09-2023

Les travaux de la Prée Mizottière étaient programmés pour 2024. Du fait du décalage de calendrier de l'action 7.3, l'action 7.7.2 sera reportée à 2025.

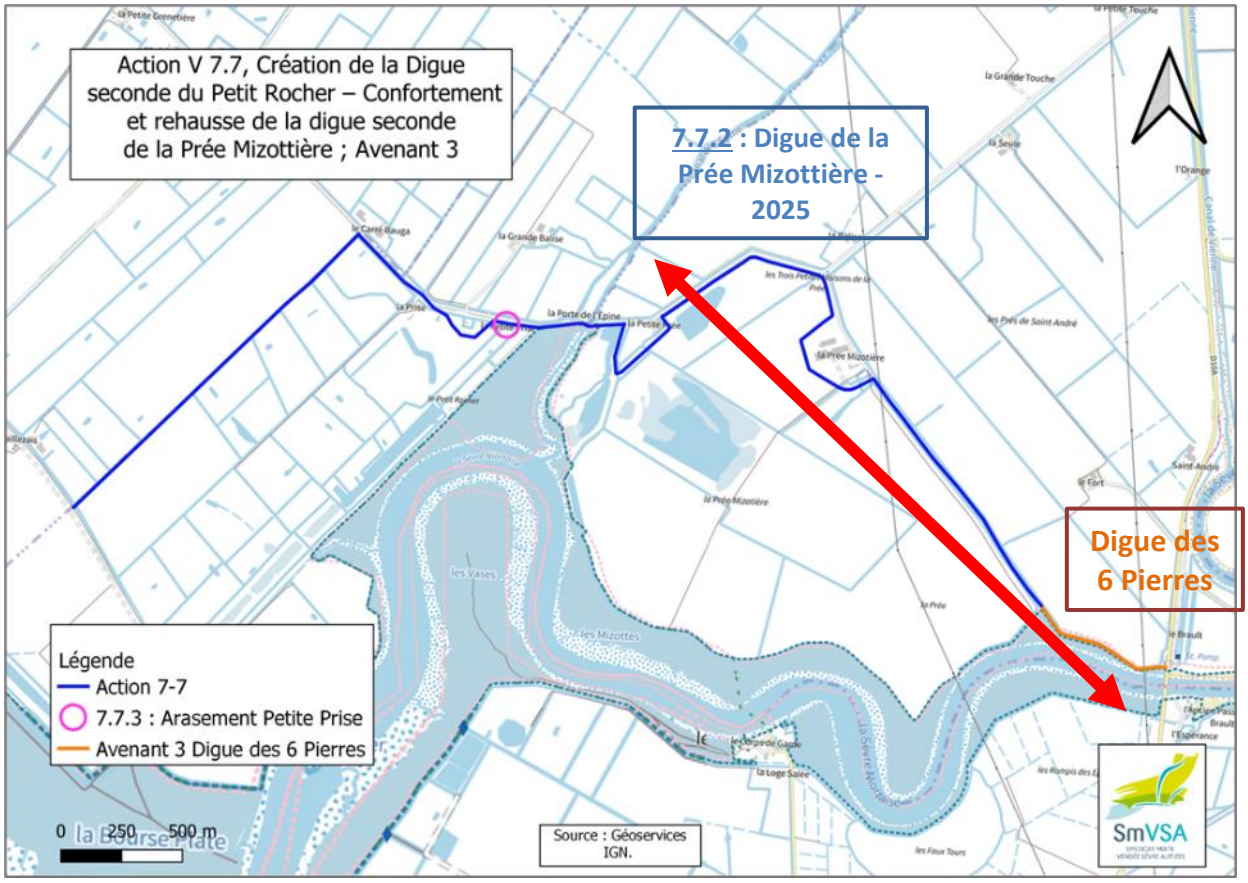

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20230918-DELIB862023-DE

En raison du tassement excessif (supérieur à 50cm), le projet présente un doublement de son coût qui peut néanmoins être compensé partiellement par l'avenant au PAPI qui accorde une aide financière réévaluée.

Un des surcoûts est le manque de disponibilité de matériaux à proximité qui contraignent à effectuer des prélèvements au nord de la Commune de Puyravault avec les surcoûts que ça représente (5 à 8 €/m3) et les risques de détérioration des voiries.

Le SmVSA a actuellement une proposition de vente pour la cession de 4.5 ha dont 1ha de mizotte de la part de :

- Antoine Priouzeau : E225, Commune de Ste Radégonde des Noyers
- Gaston Priouzeau : E226 et 227, Commune de Ste Radégonde des Noyers

Le prix principal de ces parcelles labourables partiellement drainées est :

- Mizotte : 1 100 € TTC/ha
- Terre labourable : 4 000 € TTC/ha

Gaston Priouzeau serait également vendeur de la parcelle E356 de prés salés, non concernés par les travaux et probablement non éligible aux financements PAPI. Le SmVSA a cependant un doute sur cette parcelle submersible à chaque marée qui pourrait être considérée comme relevant du domaine public.

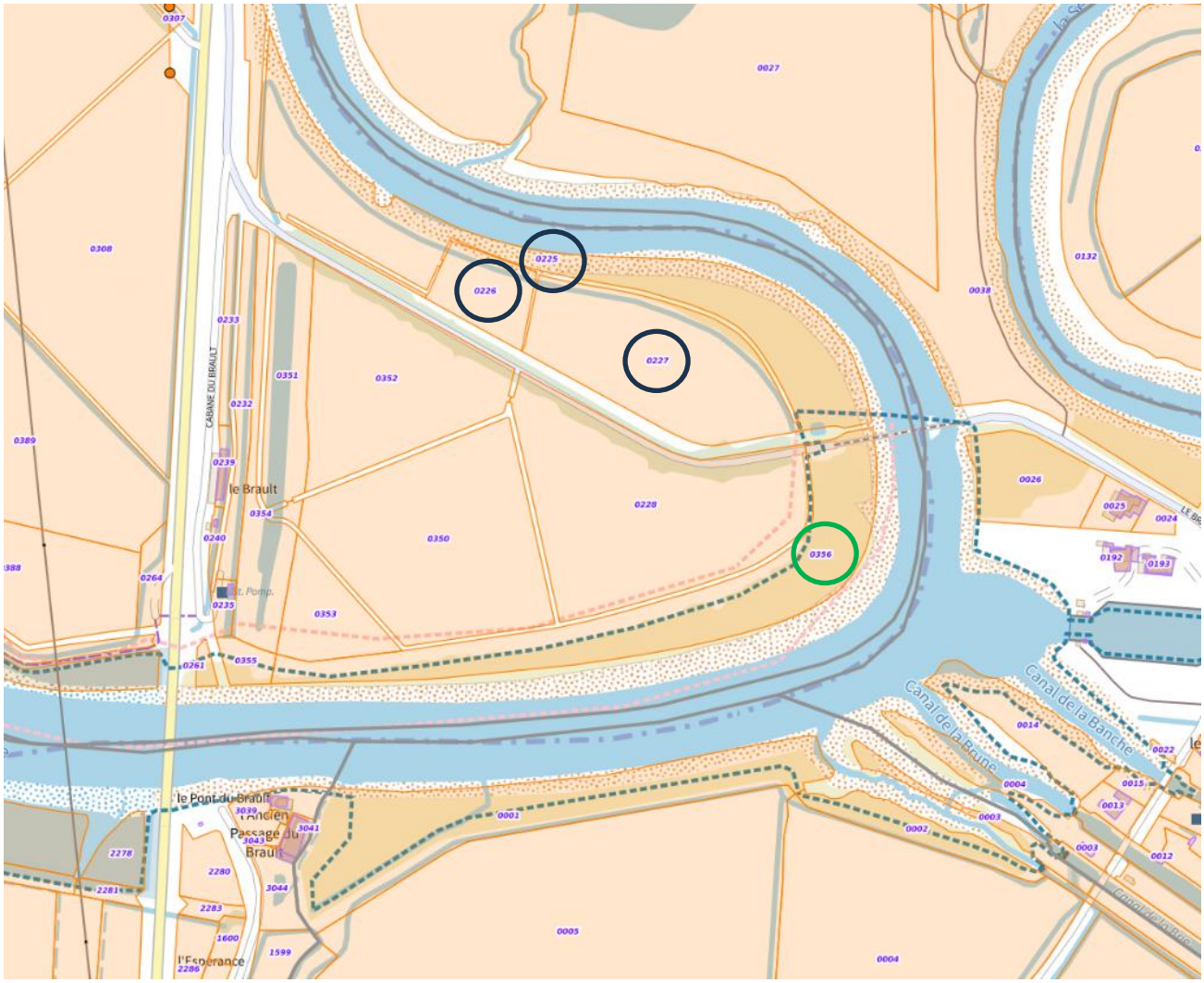

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20230918-DELIB862023-DE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur l'opportunité d'acquérir ces parcelles dans le cadre des travaux PAPI ;
- Autorise le président à engager la négociation sur la base d'un prix principal de 4 000 € de l'hectare de terres labourables et 11 00 € l'hectare de digue ou prés-salés ;
- Confier à la SAFER la transaction qui évaluera la valeur du foncier et le statut du foncier submersible à chaque marée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRÉSIDENT,
Arnaud CHARPENTIER

Signé électroniquement par : Arnaud Charpentier
Date de signature : 04/10/2023
Qualité : Président du Synd Mixte Vendée Sèvre Autizes